

Étude d'Impact sur l'Environnement
Commune de Château-Thierry
Lieu-dit "La Réserve des Rochets"

Résumé non technique

Le résumé non technique, ici présenté, synthétise l'ensemble du document et réunit les constatations, propositions et conclusions présentées dans l'Etude d'Impact. Il propose ainsi au plus grand nombre un accès facilité à ces informations parfois techniques. La démarche de l'étude d'impact est fondée sur la prise en compte du contexte local dans le domaine écologique, socio-économique et paysager. Elle s'appuie ainsi sur des investigations de naturalistes, paysagistes et de généralistes de l'Environnement. Après avoir établi un diagnostic du site et de ses abords, sont analysées les incidences potentielles du projet et sont proposées les mesures correctives au projet ou de réduction d'impact.

A. Description du projet

a) Localisation

Le site du projet d'implantation du parc photovoltaïque au sol est localisé sur la commune de Château-Thierry, dans le département de l'Aisne (02). Le projet se situe au niveau du lieu-dit « La Réserve des Rochets ».

L'aire d'étude du projet de parc solaire correspond aux parcelles n° BE 258, BE 277 et BE 278. Ces parcelles appartiennent à un propriétaire privé. La surface de l'emprise foncière est de 4,96 ha.

Le site se présente actuellement comme une friche sur la majeure partie. Le site ne fait l'objet d'aucun usage agricole. Il est simplement fauché occasionnellement pour l'entretien.



Carte 1 : Configuration du site



Photo 1. Vue aérienne de l'aire d'étude

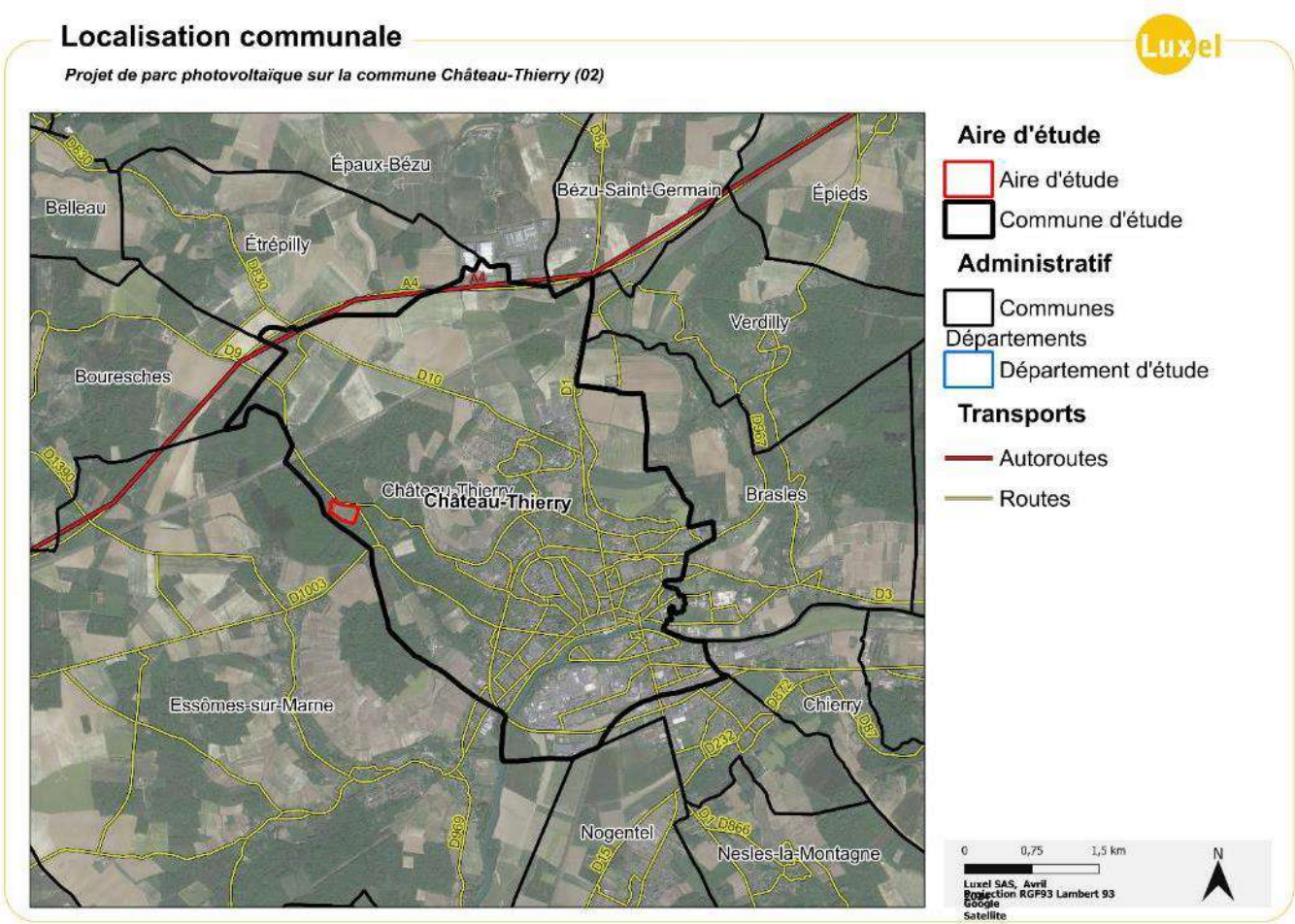




Photo 2. Mare au sud du site



Photo 3. Réseau aérien traversant le site

b) Caractéristiques du projet

► *Rangées de modules photovoltaïques*

Le projet d'une surface clôturée d'environ 4,1 ha aura une puissance crête installée cumulée d'environ 5,34 MWc. Il utilise environ 8 208 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées sud et inclinées à environ 15° pour un rendement optimal. Elles sont fixées par des pieux battus dans le sol. La hauteur des tables sera limitée à moins de 3,50 mètres et les rangées de modules sont espacées de 2,5 mètres minimum. La surface du sol couverte par les panneaux est d'environ 2,22 hectares, soit environ 53 % de l'emprise clôturée.

► *Locaux techniques*

Un seul poste de livraison sera installé au nord du parc, en limite de clôture afin de permettre à Enedis d'y accéder depuis l'extérieur. La surface de plancher occupée par le local technique est d'environ 30 m².

Le poste de livraison contiendra un poste de transformation, qui permet l'élévation de la tension. Les onduleurs, permettant le passage en courant alternatif, seront de type décentralisé, fixés à l'arrière des tables et répartis de façon homogène sur l'ensemble du site. Ces équipements sont disposés sur le site de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance.

► *Accès au site et configuration de la voirie à l'intérieur du parc*

L'accès au site pourra se faire depuis la route départementale RD9.

A l'intérieur du site, une plateforme de déchargement sera aménagée à l'entrée. Une voirie périphérique de 3 mètres de large sera aménagée entre la clôture et les tables, afin notamment de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie.

► *Clôture et sécurité du site*

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et un système de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

► *Raccordement électrique*

Le poste de livraison sera raccordé au poste-source de Nogentel par le biais d'un réseau moyenne tension enterré sur environ 6,5 km.

► *Construction*

L'ensemble des phases de préparation du site, de montage des structures et de raccordement durera environ 6 à 8 mois.

► *Démantèlement*

Un état des lieux sous contrôle d'huissier sera réalisé avant la construction du parc photovoltaïque, ainsi qu'après le démantèlement. Cela permet d'entériner sans contestation possible, la restitution du site dans son état initial, comme mentionné au contrat de bail. A la fin de la durée de vie de la centrale (30 ans en moyenne), l'ensemble des composants du parc sera démonté. Ils font l'objet d'un premier tri sélectif sur site (mise en place de bennes) selon les matériaux de composition, et sont acheminés vers les centres de récupération ou retraitement les plus proches. Dans chaque cas, les traitements seront à minima effectués en conformité avec les réglementations en vigueur au jour du démantèlement.

► *Entretien en phase exploitation*

En phase d'exploitation, l'entretien de l'installation consistera essentiellement à entretenir la végétation et à vérifier périodiquement les équipements électriques. La télégestion du parc sera assurée par LUXEL depuis le centre d'exploitation de Montpellier (Hérault). Concernant l'entretien de la végétation, un partenariat avec un éleveur ovin local sera favorisé dans la mesure du possible à un entretien mécanique classique.

a) Projet d'implantation

Le plan de masse ci-après illustre l'implantation du parc photovoltaïque défini sur la base du projet d'aménagement. Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Château-Thierry			
Surface clôturée	Environ 4,1 ha	Nombre de locaux	- 1 poste de livraison
Nombre de modules	Environ 8 208	Surface des locaux techniques	Environ 23 m²
Puissance unitaire des modules envisagés	650 W	Clôture	Environ 820 ml
Puissance installée	Environ 5,34 MWc	Zone de déchargement	Environ 719 m²
Surface au sol couverte par les modules	Environ 2,14 ha	Linéaire de voirie	Environ 463 ml de voirie périphérique



Plan d'implantation du projet

B. État initial de l'environnement

a) Milieu physique

► Topographie

La pente au droit du site est modérée en direction de l'est : différence de niveau de 30 m entre le point haut (212m) et le point bas du site (188m). Le site est marqué par la présence d'une butte à l'ouest. La topographie n'interdit pas la réalisation de ce projet.

► Géologie et pédologie

L'aire d'étude se situe au droit de deux formations géologiques distinctes :

- Sur une majorité de l'aire, des marnes supra-gypseuses du Bartonien supérieur. Elles sont constituées de marnes jaunes avec des passés verdâtres ainsi que de marnes blanches. Cette formation est généralement couverte par une couche superficielle argilo-marneuse.
- De l'argile verte sur la partie ouest.

Le site est situé au droit d'un site pollué CASIAS. Il s'agit d'un ancien site de collecte et stockage des déchets.

La nature du sol est compatible avec l'implantation d'un parc solaire.

► Climat

La température annuelle moyenne est de 12,9°C, avec des normales mensuelles comprises entre 2,8°C et 7,5°C en janvier, et jusqu'à 14,8°C et 27,1°C en juillet.

La précipitation annuelle moyenne est de 856 mm, avec une répartition saisonnière assez marquée oscillant entre 38 mm en avril et jusqu'à 96 mm en décembre.

Les vents majoritaires suivent l'axe de la vallée de la Marne (sud-ouest – nord-est).

► Contexte hydraulique et hydrogéologique

Aucun cours d'eau ne traverse l'aire d'étude. Le ruisseau le plus proche s'écoule à environ 600 m à l'est (ruisseau de Bascon). Au vu de la faible pente, les eaux de pluie s'infiltrant directement dans le sol en majorité, ou ruissellent en direction de l'est et du sud-est du site. Plusieurs zones humides sont présentes au sein de l'aire d'implantation.

La profondeur de nappe est comprise entre 10 m et 50 m.

b) Diagnostic des milieux naturels

► Espaces naturels d'intérêt

Aucun zonage écologique réglementaire ou d'inventaire ne se situe au droit du projet. La ZNIEFF la plus proche est située à près de 2 km à l'ouest : « Bois et pelouses de Bouresches, du Mont Chevret et Bois des Meules ». Le site Natura 2000 le plus proche de la zone d'étude est situé à plus de 5 km.

► Les habitats naturels et la Flore

L'habitat majoritaire correspond à une friche humide. Des linéaires boisés encadrent le site.

Aucune espèce végétale protégée et/ou menacée n'a été recensée sur le site.

► La Faune

Les inventaires menés en 2024-2025 ont donné les résultats suivants :

- **Mammifères** - 7 espèces contactées dont 1 à enjeu : le Hérisson d'Europe, pouvant utiliser essentiellement les lisières en périphérie du site et les tas de bois à l'ouest du site.
- **Chiroptères** – Activité et gîtes potentiels localisés dans les lisières. Utilisation de l'aire d'étude principalement pour la chasse.
- **Avifaune** - l'enjeu est principalement lié aux milieux forestiers en périphérie de l'aire d'étude. Le cortège nichant sur l'aire d'étude est constitué d'espèces communes (Pipit des arbres, Fauvette grisette).
- **Amphibiens** - 3 espèces protégées présentes dans la mare.
- **Reptiles** - présence d'une seule espèce (Lézard des Murailles) fortement localisé au niveau des tas de bois à l'ouest du site. Majorité du milieu globalement non favorable aux reptiles
- **Insectes** - aucune espèce protégée inventoriée.

► Continuités écologiques

La zone d'étude est concernée par un seul corridor écologique : un corridor boisé à préserver en priorité, qui est induit par le Bois des Rochets et le Bois des Brulits entourant la zone d'étude. Ces espaces boisés sont favorables au déplacement des espèces animales sur le secteur.

La zone d'étude n'est pas boisée, mais les lisières permettent à certaines espèces de s'y déplacer (principalement les reptiles et les chiroptères).

c) Le milieu humain et le cadre de vie

► Population et démographie

La commune de Château-Thierry compte 15 204 habitants en 2021, pour une densité de 918 habitants/km². L'évolution démographique de la commune est en hausse. L'habitat de Château-Thierry est majoritairement constitué d'appartements (63,5 %).

Il n'y a pas d'habitations à proximité immédiate de l'aire d'étude. La maison la plus proche est située à 240 m environ à l'ouest (lieu-dit « Champ Cadet »).

► Activités économiques et emploi

En 2021, la commune totalisait 70,4% d'actifs ayant un emploi pour un taux de chômage de 16,8%. Elle comptait environ 960 entreprises hors agriculture. La zone d'activité industrielle ou commerciale la plus proche de l'aire d'étude est située à 2,4 km au nord-est.

Le site n'est pas implanté en zone agricole.

► Infrastructures et réseaux

La commune est traversée la RD 1 et la RD1003, considérées comme voie de liaison structurantes. Elles passent respectivement à 350 m au sud et 2,4 km à l'est de l'aire d'implantation. Le site est longé au nord par la RD9.

Un aéroport est présent à environ 1,1 km au nord du site (aéroport de Château-Thierry-le Champ Cadet).

Un réseau aérien (HTA) traverse l'aire d'étude sur un axe nord-sud. Une deuxième ligne électrique longe le site au nord, le long de la route départementale.

► *Documents de planification et d'orientation*

Le **SRADDET des Hauts-de-France**, approuvé en juin 2020, a comme objectif de développer les énergies renouvelables. En particulier, un effort sera réalisé afin de multiplier par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (passant de 19 TWh en 2015 à 39 TWh à l'horizon 2031), et faisant passer la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 9% en 2015 à 28% en 2031 en visant un meilleur équilibre entre énergies électriques et thermiques. Le SRADDET précise qu'il s'agit de « développer le solaire photovoltaïque, en priorité sur les toitures, les espaces artificialisés, les délaissés urbains et à l'exclusion des sols à usage agricole et des espaces naturels ».

L'aire d'étude est couverte par le **SCoT de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA)**. Concernant la production d'énergies renouvelables, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ambitionne d'« *accroître les performances énergétiques du territoire* » et précise ainsi qu'il est fixé pour objectif d'atteindre une part des énergies renouvelables de plus de 23% de la consommation d'énergie.

D'après le **Plan local** d'urbanisme de Château-Thierry, les terrains du projet sont classés en zone naturelle N. Les constructions et installations d'intérêt général, rubrique dans laquelle rentrent les installations photovoltaïques, y sont autorisées sous réserve d'une intégration harmonieuse dans l'environnement.

Le site du projet est concerné par une servitude d'utilité publique concernant la ligne haute tension traversant le site. Le chapitre du PLU dédié aux servitudes précise l'« Obligation pour les propriétaires de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu'en cas de nécessité et à des heures normales et après avoir prévenu les intéressés, dans toute la mesure du possible. »

► *Risques naturels et technologiques*

La zone du projet n'est pas située dans un secteur inondable (PPRI de la Vallée de la Marne) ni dans un secteur soumis à l'inondation et coulée de boue (PPRICB du bassin versant du ruisseau de Bascon). L'aire d'étude est en zone de sismicité faible et en aléa moyen concernant le risque de retrait-gonflement des argiles.

La zone du projet est située en zone de sismicité très faible (1/5) et est soumise à aléa fort concernant le risque de retrait-gonflement de sols argileux.

► *Energie et qualité de l'air*

Dans la région Hauts-de-France en 2019, les énergies renouvelables représentent près de 19% de la production régionale, avec une part importante de l'éolien. Le projet de parc solaire de Château-Thierry s'inscrit dans l'objectif de la région de développer les énergies renouvelables et contribue à développer la filière photovoltaïque sur le territoire.

En 2021, la grande majorité des polluants mesurés dans la région Hauts-de-France présentent des concentrations inférieures aux valeurs limites. La qualité de l'air a été « bonne » voir « très bonne » pendant plus de deux tiers de l'année.

► *Ambiance sonore et lumineuse*

L'environnement sonore au droit du site peut être qualifié de peu bruyant. Seul le trafic routier sur la route RD9 bordant le site influe sur cet environnement sonore.

Il n'y a actuellement pas d'éclairage nocturne sur le site. D'un point de vue de l'ambiance lumineuse, l'aire d'étude se localise dans une zone de grande banlieue.

d) Le paysage

► *Les éléments patrimoniaux*

Dix monuments historiques (inscrits ou classés), deux sites remarquables se situent sur un rayon de 3 km autour du projet. Cependant, le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection.

Aucune covisibilité proche ou lointaine n'est identifiée.

► *Le contexte paysager et les enjeux associés*

La ville de Château-Thierry est implantée dans la vallée de la Marne. Traversant le département d'Est en Ouest, la vallée de la Marne développe ses puissants méandres dans la Brie. Cette unité se distingue par la présence de la rivière mais aussi du vignoble, qui structurent la perception d'ensemble. La rupture entre les deux entités, marquée par un fort dénivelé, est encore soulignée par les ourlets boisés qui suivent le haut des coteaux.

Le site du projet se situe aux confins de la vallée de la Marne et de la Brie Champenoise. Cette dernière unité paysagère est caractérisée par un plateau globalement verdoyant composé de boisements et d'agriculture mixte (céréales, élevage).

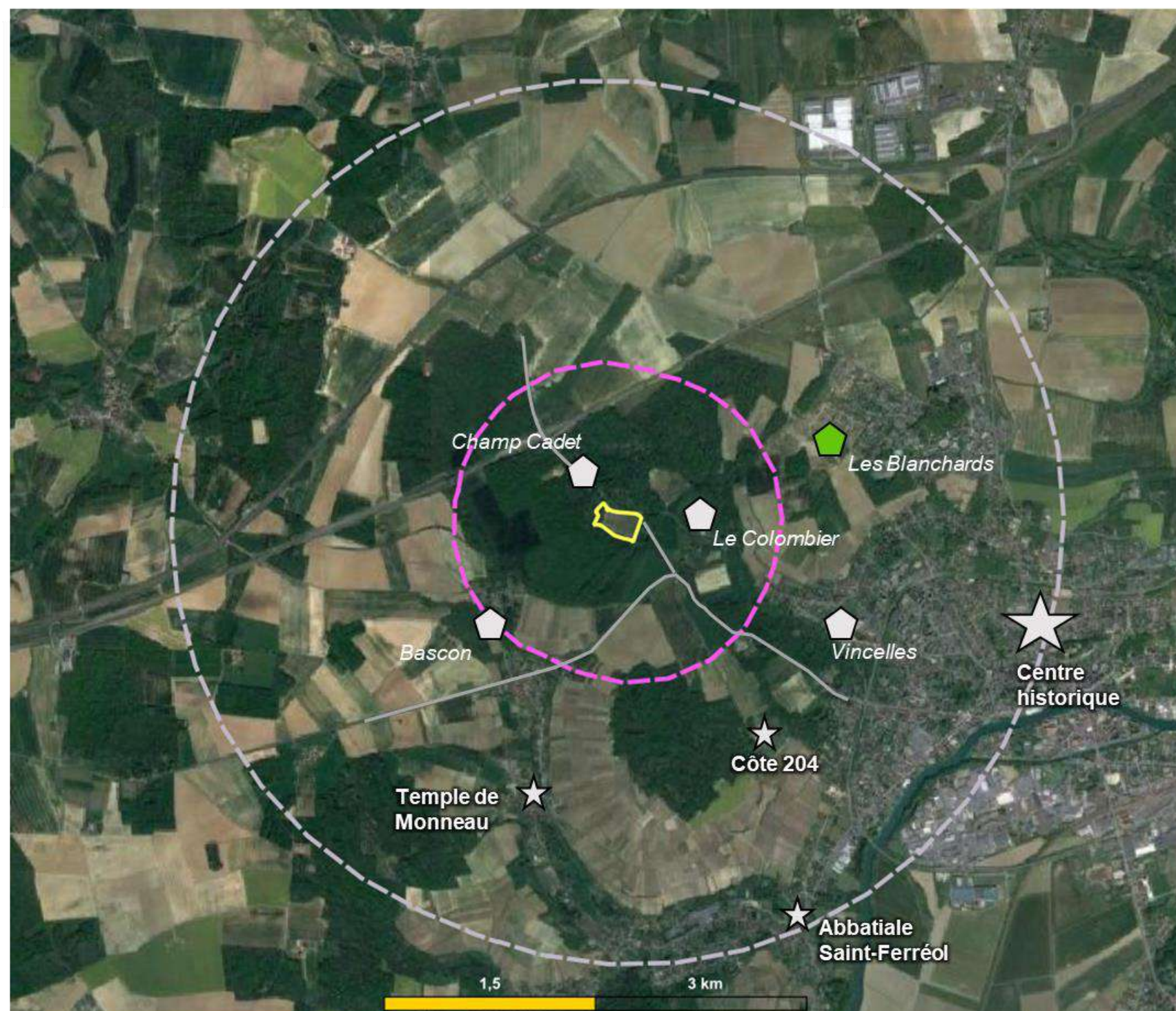
Les principaux enjeux paysagers concernent les perceptions visuelles proches depuis la route départementale RD9 longeant le site au nord.

Il n'existe pas de phénomène de covisibilité depuis les zones d'habitations proches du site, les boisements environnants jouant le rôle de masques visuels naturels. Compte tenu des alternances topographiques modérées sur le territoire et du contexte boisé encadrant le site, il n'existe pas de covisibilité lointaine.

Synthèse des enjeux paysagers

Projet de parc photovoltaïque à Château-Thierry (02) – lieu-dit « La Réserve des Rochets »

Luxel



Enjeux depuis les axes de circulation :

— nul — faible — fort

Enjeux depuis les zones d'habitation :

nul
 faible
 modéré
 fort

Enjeux depuis les monuments historiques :

nul
 faible
 modéré
 fort

Aire d'étude
 Rayon de 500 m
 Rayon de 3 km

Luxel, février 2025
Projection Lambert 93

C. Les raisons du choix du projet

Afin de définir le site le plus adapté à un parc photovoltaïque au sol, les études préalables ont consisté en une étude multicritère mêlant contraintes environnementales, techniques et réglementaires.

a) Le choix du site

Le site de Château-Thierry a été choisi en fonction de sa proximité avec un site pollué, des enjeux environnementaux relativement limités et de l'utilisation de l'espace au titre du droit de l'urbanisme.

	Conclusions de l'étude de pré-diagnostic par thématique
Localisation géographique	✓ Gisement solaire valorisable
Politiques en vigueur	✓ Le SRADDET Hauts-de-France et le SCoT de l'UCCSA ont pour objectif de développer les énergies renouvelables. ⬠ Le SRADDET précise que l'aménagement des centrales photovoltaïques doit se faire en dehors des terres à vocation agricole ou naturelle.
Raccordement	✓ A 6,5 km du poste source de Nogentel
Milieu naturel	✓ En dehors de tout zonage de protection ou d'inventaire écologique. ✓ Friche présentant peu d'enjeux faunistiques ⬠ Zones humides sur la majorité du site
Relief	✓ Terrain présentant une faible pente. Une bute est située à l'ouest du site.
Usage des sols	✓ Aire d'étude classée en zone N, autorisant les installations d'intérêt général ✓ Aire d'étude au droit d'un site pollué
Paysage	✓ En dehors de tout zonage de protection du patrimoine ✓ Interface entre un environnement rural et urbanisé ✓ Aucune covisibilité depuis les habitations, éléments patrimoniaux à proximité ⬠ Visibilité depuis la route départementale bordant le site
Risques	✓ Non situé dans un secteur inondable ou présentant un risque sismique. ⬠ Site présentant une sensibilité forte au retrait-gonflement d'argile

Légende :

- ✓ Point favorable
- ⬠ Point d'attention
- ✗ Point rédhibitoire

b) Adaptation de l'aménagement intérieur du site

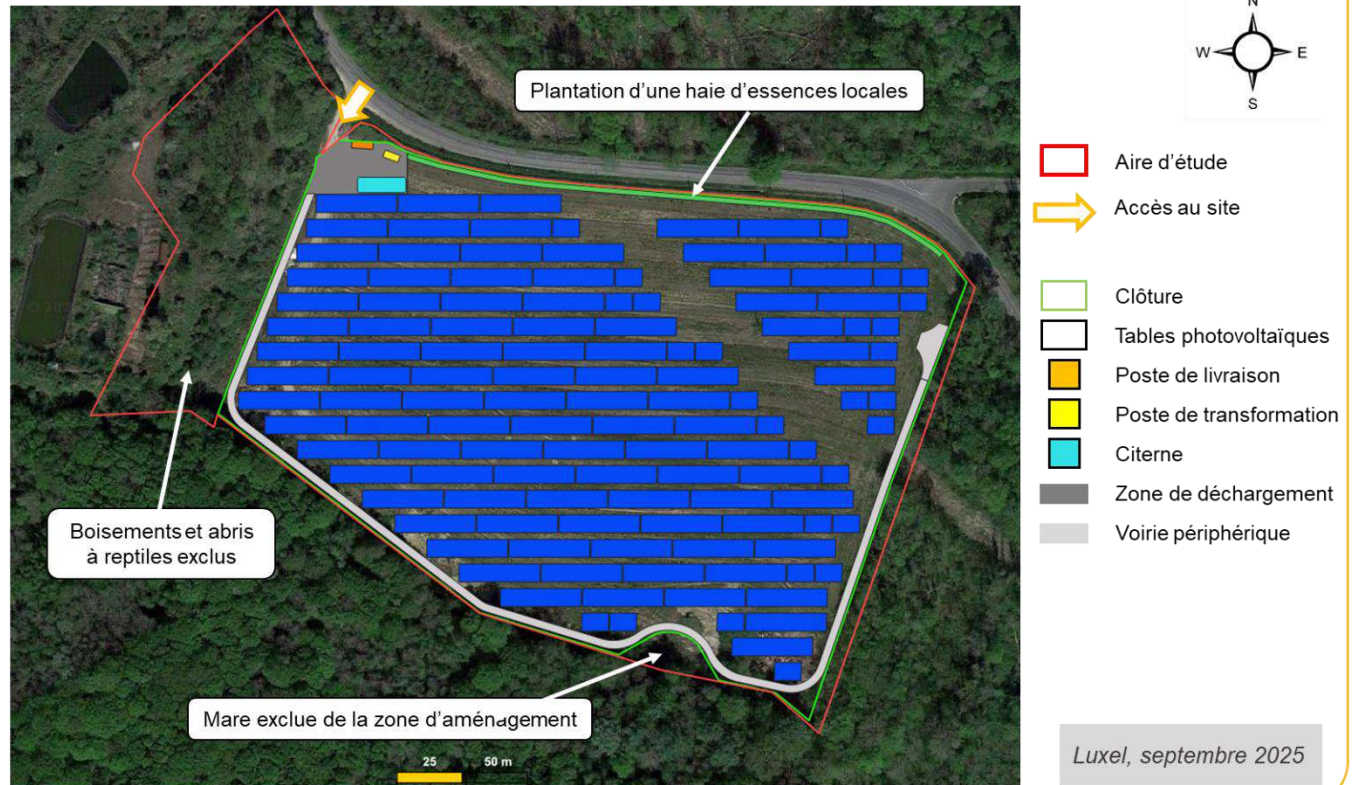
A l'issue de la finalisation de l'état initial sur l'environnement, l'aménagement a été défini de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
Topographie et géotechnique	- Terrain présentant une faible pente. Une bute est située à l'ouest du site. - Géologie à dominante argileuse	- Technique d'ancrage par pieux battus (très faible empreinte au sol, réversibilité). - Evitement de la mare au sud-est - Evitement de la bute à l'ouest
Milieu naturel	- Les habitats et les espèces recensées sont globalement communs. - Les enjeux écologiques sont principalement liés aux zones humides et aux linéaires boisés.	- Réduction de l'imperméabilisation des zones humides : ancrages sur pieux, limitation des voiries - Maintien des linéaires boisés périphériques.
Milieu humain et contexte paysager	Visibilité depuis la RD9 bordant le site	- Maintien des linéaires boisés périphériques. - Plantation de haies d'essences locales en bordure
Accès au site	- Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions.	- Utilisation des accès existants ; pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site.

Options conceptuelles d'aménagement

Projet de parc photovoltaïque à Château-Thierry (02) – lieu-dit « La Réserve des Rochets »



D. Les différents scénarios d'aménagement envisagés

a) Scénario 1 initial : maximisation du productible

En première approche, afin de permettre la plus grande rentabilité énergétique possible, il a été étudié la possibilité de poser des rangées de modules sur la totalité de l'emprise possible. La distance entre les rangées de panneaux a été étudiée de manière à être la plus courte possible, tout en évitant une partie des effets d'ombrages.

Cependant, ce scénario d'aménagement n'est pas apparu optimal d'un point de vue environnemental et paysager, car il ne prend pas en compte les sensibilités du projet.

b) Scénario 2 retenu : prise en compte des contraintes environnementales

A l'issue de l'état initial de l'environnement, le projet d'implantation a été revu de manière à éviter les boisements à l'ouest et à l'est du site, ainsi que la mare au sud-est. Une création de haie en bordure est par ailleurs prévue pour assurer une meilleure intégration paysagère. Le risque incendie a été pris en compte avec l'installation d'une réserve d'eau.

Tableau de synthèse des différents scénarii d'aménagement

Puissance installée Production annuelle prévisionnelle	crête	Scénario 1 : non retenu	Scénario 2 : retenu
		6,28 MWc	5,34 MWc
Commentaires		7 865 MWh/an	5 981 MWh/an
		Version initiale d'implantation	Prise en compte des enjeux de biodiversité et préservation des habitats à enjeux d'espèces (tas de bois, lisière, mare), Prise en compte des contraintes d'intégration paysagère de la centrale



Plan masse du scénario 1 initial (non retenu)



Plan de masse du scénario 2 (retenu)

E. Impacts du projet et mesures associées

Le tableau suivant résume les impacts du projet et les mesures associées.

Impact potentiel sur l'environnement																					
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures																
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€).																
		- Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent			- Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration																
			- Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul																		
Thème	Phase*	Type	Durée	F	m	f	0	f	m	F	Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel							
															F	m	f	0	f	m	F
MILIEU PHYSIQUE																					
Climat, air et énergie	C	Pollution par les engins de chantier	①				▲						-			▲					
	E	Changements climatiques locaux - Formation d'îlots thermiques	②				▲						-			▲					
	E	Economie de gaz à effet de serre – effet sur les ressources énergétiques	②							▲			-			▲					
Géologie et topographie	C	Nivellement - Tassement du sol lié aux engins	①				▲						✓ Installation de la base de vie sur la plateforme de déchargement à l'entrée du site.	CC	R	▲					
	C	Déplacement de terre (chantier – VRD et terrassements de surface limités)	①				▲						✓ Structures adaptées à la topographie locale, évitant des travaux lourds de nivellement.	CC	E	▲					
										✓ Préservation et réutilisation sur site de toute la terre déplacée pour la mise en place des locaux techniques.	-	R									
	E	Plateforme de déchargement et voiries : matériaux semi-perméables	②				▲						-			▲					
Hydrologie	C	Impact quantitatif – modification des conditions de ruissellement (terrassement, modification du couvert végétal)	①				▲						✓ Conservation des zones végétalisées sur le pourtour du projet. ✓ Préservation de la topographie d'origine, le sens des écoulements sera maintenu.	CC	E	▲					
	E	Impact quantitatif – imperméabilisation limitée (<5% de la surface du site), écoulements non modifiés à l'échelle de la parcelle	②				▲						✓ Non jonction des modules et des structures. ✓ Préservation de la topographie d'origine.	CC	E	▲					
										✓ Conservation de la végétation et plantation de haies sur le nord du site. ✓ Choix de la technique d'ancrage sur pieux réduisant la surface imperméabilisée. ✓ Maintien et favorisation d'une végétation herbacée.	CC	R									
	C et E	Impact qualitatif – pollution accidentelle	①				▲						✓ Aucun stock ou déversement de produits polluants sur le site. ✓ Interdiction de nettoyage des engins sur site.	-	E	▲					
										✓ Inspection régulière des véhicules par leur propriétaire. ✓ Veille périodique et régulière du site.	CC	R									
										✓ Kits de dépollution sur le site. ✓ Pompage et évacuation des effluents vers un centre de traitement en cas de pollution.	300 € / kit	R									
	E	Impact qualitatif – pollution chronique ou saisonnière	①				▲						✓ Pas de produits potentiellement polluants stockés sur le site. ✓ Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.	CC	E	▲					
							✓ Locaux techniques équipés d'un bac de rétention étanche.	CC	R												

Impact potentiel sur l'environnement

Légende – lecture du tableau			Impacts				Mesures							
			- <u>Phase</u> : C = Construction – E = Exploitation - <u>Durée</u> : ① = Temporaire – ② = Permanent - <u>Niveau</u> : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul				- <u>Coût</u> : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - <u>Objectif</u> : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration							
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F				Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel			
F m f 0 f m F														
Contexte socio-économique	C et E	Effet sur le fonctionnement économique local	①	▲				✓ Opérations de génie civil et d’entretien des espaces verts préférentiellement sous-traitées localement.	CC	A	▲			
	C	Effet sur les sites touristiques et de loisirs	①	▲				-			▲			
Cadre de vie	C	Bruits, vibrations, odeurs et émissions lumineuses en phase chantier : peu de riverains concernés	①	▲				✓ Information des riverains : affichage et signalisation	CC	R	▲			
	E	Champs électriques et électromagnétiques	②	▲				-			▲			
	E	Nuisances sonores en phase exploitation	②	▲				-			▲			
	C	Augmentation de la circulation et état des routes	①	▲				✓ Information : affichage en mairie et signalisation routière.	CC	R	▲			
	E	Accès et circulation à proximité du site - Circulation engendrée par l'entretien du parc	①	▲				-			▲			
	E	Risque de perturbation des usagers des routes par éblouissement	①	▲				✓ Maintien d’un masque visuel naturel sur les pourtours du site	-	R	▲			
	E	Effet sur l’aviation : aucun risque d’éblouissement des pilotes	②	▲				-			▲			
Patrimoine et archéologie	C	Effet sur le patrimoine et les zones archéologiques : découverte fortuite potentielle	②	▲				✓ En cas de découverte fortuite, déclaration au service régional archéologique			▲			
Documents de planification	E	Compatibilité avec les différents documents de planification extra-communaux : SDAGE, SCOT, SRADDET, SRCE...	②	▲				-			▲			
	E	Compatibilité avec le PLU	②	▲				-			▲			
Risques naturels et technologiques	E	Risques d’inondation	②	▲				-			▲			
	E	Risque technologique : absence d’industries ou de transport de matière dangereuse à proximité	②	▲				-			▲			
	E	Risque incendie subi	②	▲				✓ Sécurité des locaux techniques. ✓ Organes de coupure. ✓ Signalisation et affichage de sécurité. ✓ Aménagement du site permettant l’accès des véhicules de secours.	CC	R	▲			
	✓ Réserve d’eau incendie de 120 m³ dans le site.							11 000 €	R					
Organisation et gestion du chantier	C	Bruit vis-à-vis des travailleurs	①	▲				✓ Port de protection auditive pour les opérateurs de chantier	CC	R	▲			
	C	Occupation des sols	①	▲				-			▲			
	C	Gestion des déchets	①	▲				✓ Mise en place du tri sélectif et évacuation vers des centres de de valorisation en filières agréées	CC	R	▲			

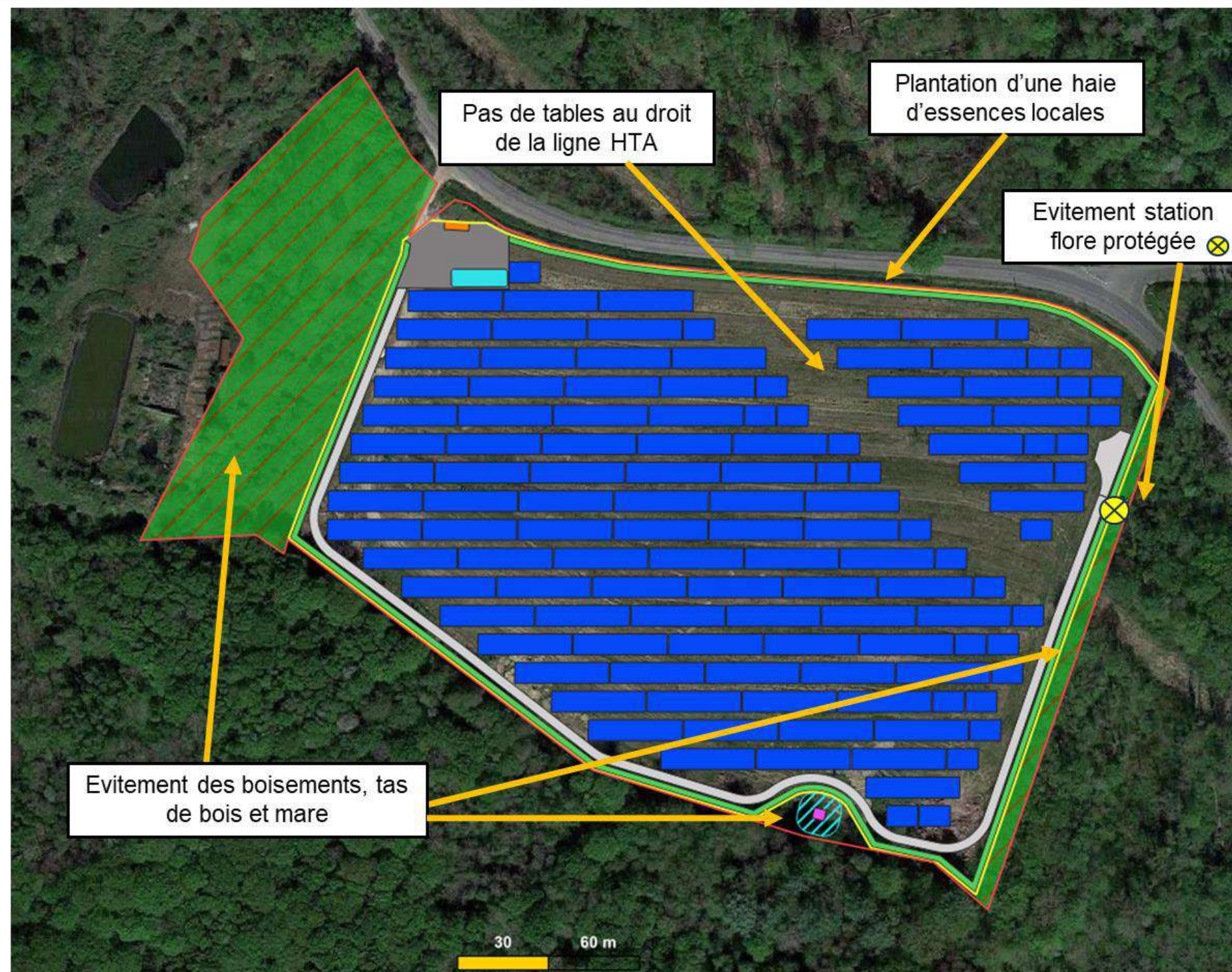
Impact potentiel sur l'environnement																					
Légende – lecture du tableau		Impacts				Mesures															
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation				- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€).															
		- Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent				- Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration															
		- Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul																			
Thème	Phase*	Type	Durée	F	m	f	0	f	m	F	Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel							
															F	m	f	0	f	m	F
Raccordement	C	Raccordements pour les besoins du chantier	①								✓ Le chantier ne générera pas de rejets d'eaux usées. ✓ Réseau électrique et de télécommunication en bordure du site.	CC	R								
	C	Raccordement d'électricité au réseau de distribution	①								-										
	E		②								✓ Enfouissement des lignes de raccordement électrique.	CC	E								
PAYSAGE																					
Impacts paysagers	E	Impact visuel depuis la RD 9	②								✓ Maintien des linéaire boisés existant en périphérie du site ✓ Création d'une haie en bordure du site.et entretien les 3 premières années ✓ Traitement architectural du local technique : couleur ocre	CC 39 000 € 6 000 €	E R R								
	E	Impact visuel depuis les lieux d'habitation et d'activités	②																		
	E	Impact visuel depuis les lieux culturels et patrimoniaux																			
MILIEUX NATURELS																					
Flore et milieux	C	Dégradation des habitats en phase travaux – Préparation du sol, circulation des engins, montage des structures	①								✓ Circulation des engins lourds de chantier limitée aux voiries prévues à cet effet. ✓ Installation de la base de vie sur la plateforme de déchargement à l'entrée du site. ✓ Passage d'un écologue préalable à la phase de chantier : - Mise en défens mare et tas de bois - Identification et localisation de stations de flore protégée (Orme lisse)	CC 2 000 €	R								
	C et E	Suppression – aménagement des locaux techniques, des voiries, des structures	②								-										
	E	Modification des habitats – Couverture du site par les modules, végétalisation du site	②								✓ Disposition des modules permettant la végétalisation naturelle : hauteur minimale de 1,1 m sous les tables, panneaux disjoints ✓ Recréation d'un couvert végétal herbacé	CC -	R R								
Faune	C	Impacts sur la faune et ses habitats en phase chantier	①								✓ Adaptation de la période de travaux lourds	-	R								
	✓ Maintien des linéaires boisés existants à l'ouest et à l'est du site										-	E									
	✓ Exclusion de la mare au sud du site										-	E									
	✓ Mise en place d'une barrière anti-batracien										300 €	R									

Impact potentiel sur l'environnement									
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures				
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€).				
		- Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent			- Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration				
		- Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul							
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel	
	E	Impact direct sur la faune en phase exploitation (effet optique, effarouchement)	②			-			
	E	Impact indirect sur la faune par la modification des habitats en phase d'exploitation	②		✓ Maintien des linéaires boisés existants en bordure du site.	-	E		
					✓ Maintien de la mare au sud du site.				
					✓ Plantation d'environ 773 ml de haies au nord du site.	(39 000 €)	R		
	E	Effet sur le fractionnement du milieu et la circulation de la faune	②		✓ Clôture adaptée au passage de la faune	CC	R		
LES EFFETS CUMULATIFS									
Impacts cumulés	E	Impacts cumulés avec le parc éolien sur la commune d'Essômes-sur-Marne	②		-				

Le coût total spécifiquement dédié aux mesures environnementales est estimé à environ 54 000 euros. Les mesures d'évitement et de réduction mises en place engendrent une perte d'environ 0,75 MWc de puissance installée par rapport au scénario 1.

Carte de synthèse des mesures

Projet de parc photovoltaïque à Château-Thierry (02) – lieu-dit « La Réserve des Rochets »



Luxel, septembre 2025

Carte de synthèse des mesures